

3 - FILIÈRE AGRÉÉE

Installations composées de dispositifs agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé dont les fiches techniques correspondantes doivent être publiées au Journal Officiel de la République française

Nom commercial :
Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement :

Dispositifs annexes éventuels

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Pompe ou système de relevage
Volume de la bâchée :m³ Volume du poste :m³
Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Tranchée(s) infiltration
Nombre :
Longueur :m soitm xm Profondeur : m
Lit d'infiltration
Surface :m² soitm xm Profondeur : m
Réseau d'eaux pluviales* Fossé* Cours d'eau*
Exutoire du réseau d'eaux pluviales : Exutoire du fossé : Exutoire du cours d'eau :

Puits d'infiltration*

Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Se référer au règlement du SPANC. Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.

Autre dispositif (nom et dimensionnement) :

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- ✘ Un plan de situation, dans la commune, du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25000),
- ✘ Un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle,
- ✘ Un schéma d'implantation présentant la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- ✘ Un exemplaire de l'étude à la parcelle réalisée par un bureau d'études afin de justifier du système le plus adapté.

Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- ▶ A informer le SPANC de toute modification de son projet,
- ▶ A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC,
- ▶ A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC (minimum 2 jours ouvrables),
- ▶ A respecter les règles techniques de pose du système projeté,
- ▶ A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
- ▶ A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- ▶ A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées),
- ▶ A s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC

En cas d'impossibilité, par le SPANC, de contrôler l'installation réalisée, la conformité du système ne pourra pas être certifiée

Fait à : Le : Signature du pétitionnaire

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt (minimum 2 jours avant) et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

Ce service est facturé selon les redevances fixées par délibération du conseil communautaire.

RÉFÉRENCES :

* Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif

recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

* Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

* Référence technique : NF DTU 64.1 Août 2013

* Arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Formulaire de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Ce document est à déposer en **2 exemplaires** à la mairie du lieu où sera réalisé le projet.

Le Maire transmet au SPANC

Le :

Signature

Observations éventuelles :

DINAN AGGLOMÉRATION SPANC

34, rue Bertrand Robidou
BP. 56357
22106 Dinan cedex

Tél. : 02 96 87 14 14

spanc@dinan-agglomeration.fr

Commune :

Demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Projet situé à :

Adresse (n° voie, lieu-dit, ...) :

Référence cadastrales de l'habitation assainie (section et n°) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et n°) :

NATURE DE LA DEMANDE :

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de Permis de Construire d'une construction **neuve**

d'une demande de Permis de Construire d'une construction **déjà existante** (transformation, agrandissement)

de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif non collectif sans permis de construire :

volontaire

suite à l'achat du bien immobilier

date d'achat :

suite à un avis non conforme du SPANC (contrôle fonctionnement)

DINAN
AGGLOMÉRATION

LOCAUX Á DESSERVIR

MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE

Type de résidence :

Résidence principale

Résidence secondaire

Location

Autre :

Nombre de personnes
simultanément présentes

Nombre de pièces
principales (1 PP = 1 EH)

Nombre
de chambres + bureau

AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier,...). Préciser :

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ? :

Quel est le nombre d'équivalents-Habitants retenu ? EH

TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface totale de la parcelle (m²) :

Nombre de pièces principales* :

- | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------|--------|
| ■ Pente existante : | < 5% | de 5 à 10% | > 10% |
| ■ Nature du sol : | Perméable (K >= 10 mm/h) | Imperméable (K < 10 mm/h) | |
| ■ Terrain inondable : | oui | non | |
| ■ Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté : | | oui | non |
| ■ Étude de sol réalisée : | oui | non | |
| ■ Présence d'un puits ou d'un forage à proximité : | | oui | non |
| Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) | | oui | non |
| Est-il utilisé à la consommation humaine ? | | oui | non |
| Est-il utilisé pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? | | oui | non |
| Est-il utilisé pour l'arrosage hors légumes destinés à la consommation humaine ? | | oui | non |
| Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement ? | | > 35 m | < 35 m |
| ■ Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ? : | | oui | non |

Si oui lequel ? :

RÉALISATION DU PROJET

CONCEPTEUR DU PROJET (bureau d'études, maître d'œuvre, architecte, ...) :

Nom

Adresse

Tél.

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF : (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande)

Nom

Adresse

Tél.

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage...), doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

1 - PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Volume de la fosse toutes eaux : m³ Marque :

Appareils annexes : bac dégraisseur. Capacité : (200 litres minimum)
indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection - Volume : m³
Est-il intégré à la fosse ? oui non
Toilettes sèches
Autre dispositif (préciser) :

2 - TRAITEMENT SECONDAIRE

ÉPANDAGE SOUTERRAIN

Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées : 1 mètre maximum)

Épandage en terrain en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente)

Une pompe de relevage sera nécessaire oui non avant la fosse après la fosse

Nombre de tranchées : Longueur unitaire de chaque tranchée : mètres

Longueur totale de l'épandage : mètres

LIT D'ÉPANDAGE

Nombre de drains :

Longueur unitaire de chaque drain : mètres

Surface totale réservée au lit d'épandage : m²

Une pompe de relevage sera nécessaire oui non avant la fosse après la fosse

LIT Á MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) NON DRAINÉ

Surface réservée à l'infiltration : m² Longueur : Largeur :

Une pompe de relevage sera nécessaire oui non avant la fosse après la fosse

LIT Á MASSIF DE SABLE VERTICAL (filtre à sable) DRAINÉ

Surface réservée à l'infiltration : m²

Le lit massif de sable sera imperméabilisé oui non FOND oui non PAROIS oui non

Une pompe de relevage sera nécessaire oui non

Elle sera placée avant la fosse toutes eaux après la fosse toutes eaux après le lit à massif de sable

Le rejet se fera au fossé à la rivière/ruisseau au réseau pluvial

 dans un puits d'infiltration autres, préciser :

LIT FILTRANT DRAINÉ Á FLUX VERTICAL Á MASSIF DE ZÉOLITE

Surface réservée à l'infiltration : m²

Fournisseur :

Une pompe de relevage sera nécessaire oui non

Elle sera placée avant la fosse toutes eaux après la fosse toutes eaux après le lit à massif de zéolite

Le rejet se fera au fossé à la rivière/ruisseau au réseau de drainage agricole

 au réseau pluvial dans un puits d'infiltration autres, préciser :

TERTRE D'INFILTRATION

Hauteur : m

Largeur à la base m Longueur de la base m surface base m²

Largeur au sommet m Longueur au sommet m surface sommet m²

Une pompe de relevage est nécessaire oui non / avant la fosse toutes eaux après la fosse